

**Nombre de
membres en
exercice** : 13

Séance du mercredi 27 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 19 septembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Gilbert DAL PAN.

Présents : 7

Sont présents: Gilbert DAL PAN, Jean-François NOUZÉ, Mario OSSOLA, Aurélie CHOUIN, Frédérique GRELLET, Jérôme FLOGNY, Dominique ETIENNE

Votants : 9

Représentés: Véronique GOUTTEBROZE, Béatrice BELANGER

Excuses: Evelyne MAGNIEZ, Christophe SOKOLOWSKI, Christophe CARON

Absents: Carelle PAFELSON,

Secrétaire de séance: Aurélie CHOUIN

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 12 juin et du 30 juin 2017 sont approuvés, à l'unanimité.

Objet: AVENANT N°1 : RESTAURATION DU PORTAIL DE L'EGLISE MARCHE SNBR - DE_036_2017

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de restauration du portail occidental de l'église.

Il précise que les travaux de restauration du portail et de la tour-porche occidentale sont actuellement en cours. La tranche unique devrait être réceptionnée le 20 octobre 2017.

Le projet prévoyait la restauration du portail, du porche, des façades de la tour, de l'emmarchement et des abords, ainsi que la restauration de la couverture en pierre appareillée de l'escalier localisée à la jonction entre la tour-porche et la façade occidentale. L'ensemble des marchés des entreprises a permis la réalisation de ces travaux avec un montant d'opération inférieur à celui estimé lors du DCE.

Le reliquat disponible entre le budget subventionné et les marchés déjà passés permet d'étendre la restauration des maçonneries à la façade occidentale, selon l'étude de février 2014 ayant reçu un avis favorable de la DRAC le 24 juillet 2015.

Il convient donc d'établir un avenant au marché de l'entreprise SNBR :

LOT 01 – MACONNERIE TAILLE DE PIERRE

Entreprise SNBR

Montant HT de l'avenant n°1 : 47 865,60 € HT

soit 23,73 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 01 : 249 543,60 € HT

Montant total de l'avenant objet de la présente délibération : 47 865,60 €

soit 17,29 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 324 702,63 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus.

Objet: ADHESION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MORET LOING ET ORVANNE 2 AU SDESM - DE_037_2017

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Considérant que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1^{er} janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux les Sablons,

Vu la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2 au SDESM

Objet: DESIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT 2018 - DE_038_2017

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

De désigner, Mme BEAUDEUX Anne comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

Objet: RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2018 - DE_039_2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en du 18 janvier au 17 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,

La création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2018.

Objet: TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018 SUR TOUTE LA COMMUNE - DE_040_2017

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

Considérant que la commune de Saint Loup de Naud est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant **Projet Sommaire** réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières

• **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, sur l'ensemble de la commune

• **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des lanternes ballons fluo sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant **Projet Sommaire** à 64 149 € HT soit 76 978,80 € TTC

• **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux en 2018

• **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.

- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Objet: APPROBATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU NOUVEAU SYNDICAT MIXTE - DE_041_2017

Par délibération du 5 juillet 2017, le comité syndical du "syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence" a fait part de sa volonté de rapprochement avec le "syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances" et avec le "syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine".

Conformément aux dispositions prévues par l'article L5212-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts de cette fusion.

Vu l'Arrêté préfectoral 201/DRCL/BCCCL/71 en date du 18 août 2017 portant sur les projets de périmètre et les statuts du syndicat mixte fermé issu de la fusion du "syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du "syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances, et du "syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 8 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Mme GOUTTEBROZE)

APPROUVE les projets de périmètre et les statuts du syndicat mixte fermé issu de la fusion du "syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du "syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances, et du "syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine"

Objet: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'EAU 2016 - DE_042_2017

Contrat de prestation de service avec La Lyonnaise des eaux du 01 octobre 2015 au 30 septembre 2020

Nombre d'habitants desservis : 907

Nombre d'abonnés : 398

Nombre de compteurs : 432

Nombre de réservoirs : 1

Longueur de canalisations de distribution : 6,7 km

Prix du service de l'eau potable au 01/01/2016 : 2,98 € TTC/m³

Part communale (consommation) : 2.60 € TTC

Organismes publics : lutte contre la pollution : 0.38 € TTC

Consommation moyenne en 2016 : 89,98 m³/hab/an (87,25 en 2015)

L'eau distribuée en 2015 est conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception des nitrates et pesticides.

Indice linéaire des pertes : 6,6 m³/j/km (8,6 en 2015)
Indice linéaire des volumes non comptés : 10,1 m³/j/km (9.4 en 2015)
Rendement du réseau : 73,4% contre 63,6 % en 2015

Malgré plusieurs recherches de fuites réalisées sur l'année, le rendement de réseau de la Commune reste en dessous du seuil. La pose des compteurs de sectorisation a permis de mieux appréhender certaines fuites. L'étude diagnostic engagée par la Commune permettra d'identifier les volumes de fuites et les réseaux sensibles. Selon le Plan de l'Eau de Seine et Marne, un rendement pour une commune rurale est considéré comme bon s'il est supérieur à 80 %.

Volume vendu : 35 814 m³ (+3.1%/2015)
Volume produit : 60 400 m³ (+4.8%/2015)

Le Conseil Municipal, **à la majorité** avec 8 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Mme GOUTTEBROZE), **APPROUVE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service de l'eau pour 2016.

Objet: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016 - DE_043_2017

Contrat de prestation de service avec La Lyonnaise des eaux du 01 octobre 2015 au 30 septembre 2020

Nombre d'habitants desservis : 670
Nombre d'abonnés raccordés : 294
Nombre d'installation de dépollution : 1
Nombre poste de relèvement : 1

Longueur totale du réseau : 4,83 kms dont : 4,06 kms de canalisations unitaires et 0,77 kms de canalisation eaux usées.

Densité linéaire d'abonnés : 60,87 abonnés/km en 2016
Indice global de conformité de la collecte des effluents : 100
Indice global de conformité des équipements de la Station de traitement des eaux usées : 100
Indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 100

Taux de boues évacuées : 4,2 tMS soit 100 % des filières conformes à la réglementation

Volume facturés : 26 563 m³
Prix du service de l'assainissement collectif : 2,30 € TTC
Part communale (consommation) : 2.00 € HT
Organismes publics : modernisation du réseau de collecte : 0.3000 € HT

Le Conseil Municipal, **à la majorité** avec 8 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Mme GOUTTEBROZE), **APPROUVE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service de l'assainissement pour 2016.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint Loup de Naud, pour être affiché le 03 octobre 2017, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 08 août 1984.

La secrétaire de séance,
Mme Aurélie CHOUIN

Le Maire,
M. Gilbert DAL PAN.